

**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts du Jura

**Band:** 23 (1952)

**Heft:** 3

**Rubrik:** [Impressum]

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Etat de fortune au 15 janvier 1952

1. Mobilier . . . . .	1.—
2. Disponibilités : caisse . . . . .	247.91
compte de chèques postaux . . . . .	20,381.88
3. Dépôts . . . . .	34,248.60
4. Titres . . . . .	33,000.—
5. Fonds de réserve . . . . .	32,035.55
	119,914.94
Crédit bloqué à « La Jurassienne » . . . . .	20,000.—
Etat de fortune au 15 janvier 1952 . . . . .	139,914.94
Etat de fortune au 15 janvier 1951 . . . . .	125,926.84
AUGMENTATION DE FORTUNE . . . . .	13,988.10

L'extrait des comptes de 1950 indiquait comme fortune au 15 janvier 1951, le montant de 99,986.95 fr. Si ce montant est repris aujourd'hui par 125,926.84 fr., cela provient du remaniement du compte SEVA.

Le caissier : Henri FARRON.

### Procès-verbal de vérification

Les soussignés ont procédé, ce jour, à la vérification des comptes de l'ADIJ, année 1951. Les opérations des comptes de valeurs ont été pointées et contrôlées avec les pièces à l'appui. Le bilan et l'état de fortune ont été également vérifiés et trouvés exacts. Les valeurs et contrôles des valeurs (certificats de dépôts) ont été produits et vérifiés. Les soussignés se font un plaisir de recommander les comptes qui précèdent à l'assemblée de l'ADIJ, avec remerciements au caissier pour sa bonne gestion.

Delémont, le 12 mars 1952.

Les vérificateurs :  
Wüst, Jolissaint et Joliat.

---

#### ORGANES DE L'ADIJ

Administr. du bulletin : R. STEINER. Resp. de la rédaction : MM. REUSSER et STEINER  
*Publicité* Par l'administration du Bulletin — *Editeur* : Impr. du Démocrate S.A., Delémont  
 Présid. : F. REUSSER, Moutier, tél. 6 40 07. ○ Secrét. : R. STEINER, Delémont, tél. 2 15 38  
 Caissier : H. FARRON, Delémont. tél. 2 14 37

*Compte de chèques postaux de l'ADIJ : Delémont, I Va 2086*

Abonnement annuel : Fr. 8.— Prix du numéro : Fr. 1.—

*Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source*